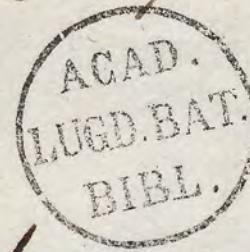


2'nd Oct. 228. 27 Oct. 1696<sup>2</sup>

Monsieur.



ayant tenué l'occasion du retour de  
M<sup>r</sup>. de Tru'menemus auprès de son Altesse,  
J'ay pris la liberté de vous écrire encore  
sur le sujet de la lettre que M<sup>r</sup>. d'Aulnay vous  
aura donné de ma part, qui est pour vous  
supplier de m'obtenir permission de son Altesse  
de porter d'Iy pour des affaires que J'ay en  
holland, mon longe ne portera nulle  
consequence pour la garnison d'Ardembourg  
ou les Capp.<sup>n</sup> n'entrent point en guerres  
y sont Inutiles, J'ay un Enseigne. fort jointe  
qui n'en bougera, Je v'auoit une partie  
obligation à laquelle ma femme prendroit  
grand parti de faire et que je pour de  
relieu ou tout le monde ne peut entre de  
devenir malade l'air y estant extraord.<sup>m</sup>  
manuaj: Definiray vry assuré que Je  
suis en feroy toujours  
Montpellier. Vostre res humble  
serv<sup>r</sup> et le

Si vous obtenez mon longe il faudra  
que j'auoit fait faire tenir ma  
tente qui ne manqueroit pas de l'envoyer bly. 37.





A monsieur

Monsieur de Guilm  
Conseiller faire des com  
mandemens de son armeé  
a l'armée